



Déchéance du terme

Par **Cargeor**, le **29/12/2021** à **18:29**

Bonjour

Je vous demande s'il vous plaît de me renseigner .

Je suis passée en jugement pour 2 dossiers de crédit carrefour banque.

Le 1er dossier en janvier accepté et situation de jugement reçu en mai, j'ai honoré mes échéances mais en novembre, ils disent n'avoir pas reçu mon chèque et sans m'envoyer de courrier pour non reçu de paiement.

Le 2eme dossier passé en mars accepté également mais je n'ai pas encore reçu la situation de jugement donc je n'ai pas commencé le remboursement comme me l'a précisé la juge.

La semaine dernière, Neuilly contentieux m'a mise au huissier (hors de mon département)et celui ci me demande la totalité des des 2 crédits.

Ils m'ont envoyé une mise en demeure avant déchéance du terme.

Je les ai appelé pour expliquer ce qu'il s'était passé, il ne m'a même pas laisser parler et m'a rit au nez car c'était dommage pour moi vu que c'était Noël et quand je lui ai parlé de la non réception de la 2eme situation de jugement, il m'a répondu", il n'y a pas de situation de jugement qui tient, c'est n'importe quoi"

Il me menace de saisie si je ne paie pas la totalité et je ne détaille pas les menaces!

Peut il venir chez moi comme ça ? Ai je un recours ?

Je vais lui envoyer un courrier avec ar avec les paiements effectués et mentionnant que je n'ai pas reçu la 2eme situation de jugement.

Je vais envoyer le même courrier avec ar au juge.

Merci beaucoup pour votre aide.

Je suis en colère et désespérée

J

Par **Marck.ESP**, le **29/12/2021** à **21:17**

Bonsoir

Que dit exactement le jugement?

Un huissier est dans l'incapacité de saisir sans titre exécutoire.

Par **Cargeor**, le **29/12/2021** à **23:57**

Le jugement dit qu'à une mensualité impayée, le créancier peut demander l'intégralité de la dette mais je l'ai payée par chèque ,neully contentieux disent qu'ils ne l'ont pas eu ,je ne pouvais pas savoir vu qu'ils ne m'ont pas envoyé de courrier.

Pour le 2eme crédit , l'huissier ne peut rien car je suis passée en jugement mais je n'ai pas eu la situation .

Et de + pour le 1er crédit, il me demande plus de ce que je dois car ils n'ont pas pris en compte les 1200 eu que j'ai donné avant de recevoir la situation de jugement .

Pour cela j'ai les preuves de paiement.

Merci

Par **Tisuisse**, le **30/12/2021** à **08:03**

Bonjour,

Neully-Contentieux est une Officine de recouvrement et n'agit qu'à titre de tentative de recouvrement à l'amiable de votre dette. Cette officine ne peut pas agir sans titre exécutoire délivré par un juge suite à jugement où vous auriez été convoqué. Tapez sur votre moteur de recherches ***Officines de recouvrement*** et lisez le dossier qui s'affichera. Vous saurez alors quoi faire et, surtout, quoi ne pas faire pour ne pas tomber entre leurs griffes.

Par **Cargeor**, le **30/12/2021** à **10:17**

Bonjour

Merci pour votre réponse mais le huissier peut venir avec la 1ère signification de jugement à laquelle je suis passée en janvier.
C'est un titre exécutoire ? Même si j'ai honoré mes échéances (sauf chèque non reçu) et même si le montant demandé est presque doublé.
Le 2eme, je sais qu'il ne peut rien faire vu que je n'ai pas reçu la situation du jugement de mai
Merci encore pour votre réponse

Par **Cargeor**, le **30/12/2021** à **10:21**

Je vous précise que l'avis de déchéance, je l'ai reçu par le huissier.
Merci